

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 05 OCTOBR 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le treize octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Aménagement du centre bourg
- 2 - Prime de fin d'année des agents communaux
- 3 - Tarifs cimetièrre - Année 2018
- 4 - Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- 5 - Décision modificative - Budget commune
- 6 - Salle polyvalente - Supplément pour les clés retirées la veille
- 7 - Prix de portage des repas

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, M. Joël TESTIER, M. Sébastien LÉVÊQUE, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Philippe PLU, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, Mme Annick COLIN,

Étaient absents excusés : M. Rudy OSMONT, Mme Maryline GÉNIER, Mme Brigitte RUAULT,

Était absent non excusée : Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. Christophe LIVET

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité

1 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise Lochard Beaucé arrive à son terme du marché pour la tranche ferme ainsi que la tranche conditionnelle n°1. Il ne reste que quelques menus travaux comme la signalisation (peinture au sol pour stationnement), la pose de potelets et la pose de clous. En conclusion, par rapport aux montants mentionnés lors du marché, il faudra ajouter un avenant de 23 320.55€HT pour la tranche ferme et 4 397.50€HT pour la tranche conditionnelle n°1.

Concernant l'entreprise Leroy Paysages, les travaux sont en cours et la passerelle située en bas de la rue d'Anjou sera posée d'ici la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, les travaux de la tranche conditionnelle n°2 auront lieu en 2018. Pour cela, le cabinet d'études « Atelier du Marais » demande une rémunération complémentaire. En effet, le projet mentionné lors du lancement du marché n'est plus d'actualité. Afin de minimiser les coûts, Monsieur le Maire explique que le projet de la tranche conditionnelle n°2 est renégocié (refaire les trottoirs, passage surélevé à l'intersection du lotissement du Closeau). Résultat de ce

changement, le cabinet d'études demande une rémunération complémentaire pour effectuer de nouveaux plans. Cette rémunération s'élève à 1 200.00€HT.

En outre, des devis ont été demandés à deux entreprises pour le garde-corps de l'église. La commission continue de travailler sur ces devis.

Enfin, la commission travaux devra travailler sur l'emplacement des panneaux signalétiques ainsi que sur un flyer expliquant les différentes zones de stationnement qui sera remis à la population.

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les avenants au marché pour la tranche ferme d'un montant de 23 320.55€HT ainsi que pour la tranche conditionnelle n°1 d'une valeur de 4 397.50€HT.
- **ACCEPTÉ** la rémunération complémentaire pour le cabinet d'études « Atelier du Marais » d'un montant de 1 200.00€HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

2 - PRIME DE FIN D'ANNÉE DES AGENTS COMMUNAUX

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du C.D.G. 53, dans sa séance du 16 juin dernier, a émis son avis sur le montant de la prime de fin d'année 2017. Celle-ci a augmenté de 0.62% par rapport à la prime 2016 c'est-à-dire à 945.06€ net pour un agent à temps complet,

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération ;

- * **DÉCIDE** d'octroyer les primes de fin d'année aux Agents Communaux, en fonction du temps de travail. La base de calcul retenue correspond à l'avis émis, par le C.T.P.
Le montant des primes est octroyé, pour un montant total brut de 4 908.62€ et sera versé avec le salaire de novembre prochain.

3 - TARIFS CIMETIERE - ANNÉE 2018

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal pour l'année 2018 comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2018, le prix pour une concession de caverne de 1m² est de 67€ pour 30 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2018, le prix pour une concession traditionnelle de 2m² est de 118€ pour 30 ans

4 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que Monsieur le Préfet de la Mayenne a accepté le principe de transfert direct des actifs, passifs, personnels et résultats par ensembles préexistants directement des syndicats devant être dissous vers les EPCI à fiscalité propre qui reprennent la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Syndicat de Meslay-Ouest/La Cropte se dissout progressivement :

- Au 31 décembre 2017, pour ce qui concerne l'exercice et l'exploitation de ses compétences propres
- Au cours du second semestre 2018 pour ce qui concerne, la seule reddition des comptes et l'achèvement des opérations comptables résiduelles.

Il est en de même pour le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal :

- Accepte la dissolution progressive du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Meslay-Ouest/La Cropte à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à compter du 31 décembre 2017.
- Refuse, à l'unanimité, le transfert de la compétence du service Assainissement Collectif Communal à la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez.

5 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Lors de l'élaboration du budget communal, les crédits n'ont pas été prévus pour intégrer les frais d'études « Atelier du Marais » au chapitre globalisé 041 et ils n'ont pas été prévus pour les opérations de la cession gratuite des livres de la bibliothèque au profit de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez

Section d'investissement

Chapitre/article	Dépenses	Recettes
2315/041 Immobilisations en cour	25 600.00€	
2031/041 Frais d'études		25 600.00€
Pour mémoire BP initial	566 320.29€	566 320.29€
Total DM n°1	25 600.00€	25 600.00€
TOTAL BUDGET	591 920.29€	591 920.29€

Section d'investissement

Chapitre/article	Dépenses	Recettes
2188/041 Autres immobilisations corporelles		5 000.00€
204411/041 Subventions d'équipement en nature	5 000.00€	
Pour mémoire BP initial	566 320.29€	566 320.29€
Total DM n°1	25 600.00€	25 600.00€
Total DM n°2	5 000.00€	5 000.00€
TOTAL BUDGET	596 320.29€	596 320.29€

6 - SALLE POLYVALENTE - SUPPLÉMENT POUR LES CLÉS RETIRÉES LA VEILLE

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il devait être appliqué un tarif supplémentaire pour les clés qui sont retirées dès le jeudi soir pour la location de la salle polyvalente. Après discussion, les membres du conseil ne souhaitent pas demander un règlement supplémentaire et les clés ne seront données aux locataires de la salle polyvalente que le vendredi après-midi.

7 - PRIX DU PORTAGE DE REPAS

Monsieur le Maire explique que la municipalité, exceptionnellement, effectue des portages de repas pour un couple d'aînés en situation compliquée deux fois par semaine. Le prix de ce portage pourrait correspondre au prix d'un repas adulte au restaurant scolaire c'est-à-dire 5.90€ par personne.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, que ce portage reste exceptionnelle et que le prix demandé sera celui du repas adulte de 5.90€ par personne.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Remplacement suppléant Communauté de Communes

Monsieur le Maire demande si un des conseillers aimerait remplacer la suppléante actuelle à la Communauté de Communes. Aucun conseiller ne s'est porté volontaire.

2 - Remplacement agent de restauration

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'agent de restauration est en arrêt de maladie et qu'elle est remplacée.

3 - Devis CHESNEAU

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise CHESNEAU pour un nettoyage à la vapeur d'eau chaude et une application d'un hydrofuge sur les murs d'enceinte de la mairie et de l'arche. Ces travaux s'élevaient à 3 672.00€HT.

De même, il a été demandé le même nettoyage pour le mur de l'entrée de l'église pour un montant de 1 992.50€HT et pour le nettoyage à la vapeur sur les ardoises naturelles de l'église dont le coût s'éleverait à 4 708.00€HT.

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT le nettoyage des murs d'enceinte de la mairie pour un montant de 3 672.00€HT. Ces travaux ne seront effectués mai-juin 2018.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

4 - Taxe d'aménagement

Comme chaque année à l'approche de l'échéance du 30 novembre, le conseil municipal est amené à s'intéresser aux modalités de mise en œuvre de la taxe d'aménagement. La Direction départementale des Territoires désire savoir si la commune souhaite ou non modifier son taux sur cette taxe. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite apporter aucune modification à cette taxe.

5 - Nouvelles Activités Périscolaire

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre entre les communes de Villiers-Charlemagne, Le Bignon-du-Maine, Ruillé Froid Fonds et Maisoncelles-du-Maine a eu lieu afin de déterminer si les nouvelles activités périscolaires continueraient à la rentrée 2018. Les 4 communes souhaitent revenir à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.

6 - Maisoncelles Animations

Emmanuel VIOT, président de l'Association Maisoncelles Animations, s'est retiré de la salle.

Suite à l'aménagement du centre bourg, Maisoncelles Animations a le souhait de créer des événements sur cette petite place afin que les Maisoncellois puissent se retrouver d'une manière conviviale. Il souhaite créer une dynamique dans le centre bourg et voir y associer notre commerce à ce projet. Le premier événement qu'il souhaite mettre en place est la vente de pizzas avec le four à pain. Cette vente aurait lieu le vendredi 17 novembre 2017.

Les membres du conseil ne s'oppose pas à cette initiative mais souhaite que le commerce fasse partie intégrante de ce projet.

7 - Festival de Jazz

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu en mairie de la future programmation du Festival de Jazz de Meslay-Grez. La commune de Maisoncelles-du-Maine ne souhaite pas recevoir un atelier de Jazz.

8 - Congrès des Maires

Le prochain congrès des maires aura lieu les 21-22 et 23 novembre 2017 à Paris.

9 - Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 5 novembre 2017 à Ruillé Froid Fonds.

10 - Prestation d'heures

Une demande a été faite afin de connaître qu'elle serait le prix pour une prestation d'heures effectuée par une entreprise pour broyer des branchages. Le montant de cette prestation s'élèverait à 27.50€TTC par heure. Le conseil municipal décide d'y réfléchir.

Séance levée à 22h00